

Club . Cycliste . Famenne . Ardenne

# MEMORIAL <sup>11<sup>e</sup></sup> Gilbert LETECHEUR



# GUIDE TECHNIQUE

Interclub Elites s/c & Espoirs 1.12.2  
en LOTTO Coupe de Belgique

**EREZEE** **8/09**/2019

Une organisation du Club Cycliste Famenne Ardenne  
[www.ClubCyclisteFamenneArdenne.be](http://www.ClubCyclisteFamenneArdenne.be)



# ORGANISATION

## Responsable général

Robert BAY  
rue de la Cardamine 28 à 6900 Marche-en-Famenne  
Tél 084/32 27 23 – Gsm 0474/29 04 47  
robbay@outlook.com

## Directeur de course

Roger WAUCOMONT  
Gsm 0473/620 613

## Comité d'organisation

- Président Club Cycliste Famenne Ardenne  
*Robert BAY*
- Trésorière  
*Nicole DOPPAGNE*
- Responsable secrétariat  
*Geoffrey BAY*
- Responsable ligne d'arrivée  
*Thomas HELIGERS*
- Responsable podium  
*Michaël BAY*
- Responsable presse  
*Fabrice CLÉMENT*

## Officiels

- Président du jury  
*VANDEPEUTE Vincent*
- Juge à l'arrivée  
*TONGLET Bernard*
- Commissaire 2  
*FINCK Daniel*
- Commissaire 3  
*GERARD François*
- Commissaire 4  
*COURROUX Henri*
- Commissaire moto 1  
*WILLEMS Cédric*
- Commissaire moto 2  
*FLEMAL Jacques*
- Délégué Technique  
*FINCK Daniel*
  
- Commissaire résultats  
*VAN STEEN Freddy*

- Pilote moto 1  
*PLOMB Rudy*
- Pilote moto 2  
*GEEROMS Théo*
  
- Voiture drapeau rouge 1  
*VANDERVEKEN Henri*
- Voiture drapeau rouge 2  
*LESAGE Lionel*
- Voiture drapeau vert  
*PRIMOSIG Michel + VAB*
- Voitures neutres  
*NHT Vision*
  
- Speaker Radio Tour  
*DEFREYNE Martin*
- Opérateur Télécom  
*HAVELANGE Michel*
- Speaker course  
*NINANE Jacques*
- Photo Finish  
*BOUILLLOT Christian*
- Télécom  
*Radio Tour 1 Fréquence 160.10625*
  
- Médecin de la course  
*Docteur DOUDOU Jean Raymond 0494/81 92 96*
- Ambulance  
*Paramedical Team*
- Infirmière  
*BAY Sandrine 0474 90 15 45*

## Centres hospitaliers

### Hôpital Princesse Paola

Rue du Vivier 24  
6900 Marche-en-Famenne  
Tél 084 21 91 24

### Hôpital Sainte Thérèse

Chaussée d'Houffalize 1  
6600 Bastogne  
Tél 061 24 00 80

### Centre hospitalier de l'Ardenne

Avenue de Houffalize 35  
6800 Libramont  
Tél 061 23 86 50

*En collaboration avec la commune d'Erezée*



# REGLEMENT

## Article 1 : Organisation

Le 11ème Mémorial Gilbert LETECHEUR est organisé par le Club Cycliste Famenne Ardenne et se dispute sous les règlements de Belgian Cycling. L'épreuve classée 1.12.2 IC Coupe de Belgique se déroulera le dimanche 08 septembre 2019 avec départ à 13 hr 00 de Erezée (Belgique) pour une arrivée à +/- 16 hr 50 à Erezée (Belgique), 2 circuits à Rendez (18 km 400 + liaison 18 km 700), 2 circuit à Erezée (31 km 100) et 3 circuits locaux (11 km 200) soit un total de 151 km 300.

## Article 2 : Participation

L'inscription à l'épreuve se fait suivant les points 2 et 3 du règlement de la LOTTO Coupe de Belgique, à savoir 20 jours avant l'épreuve sur le site [belgiancycling.be](http://belgiancycling.be), avec une confirmation des coureurs participants 72 heures avant le départ de la course. Le règlement de la Lotto – Coupe de Belgique se trouve sur le site internet [www.belgiancycling.be](http://www.belgiancycling.be)

## Article 3 : Dossards et plaque de cadre

Deux jeux de dossards et une plaque de cadre seront fournis, par l'organisateur, aux coureurs et ne seront pas repris ni remboursés après la course.

## Article 4 : Permanence

La permanence de départ se tient le dimanche 08 septembre au complexe sportif d'Erezée Avenue des Nations Unies 10 à 6997 Erezée. Le retrait des dossards, par les responsables d'équipes, se fait à la permanence le dimanche 08 septembre de 09hr30 à 10hr45. La réunion des directeurs sportifs, en présence des membres du collège des commissaires, est fixée à 10hr55 au complexe sportif de Erezée.

## Article 5 : Radio-Tour

Les informations courses sont émises : radio tour 2 Fréquence 160.10625. L'appareillage pour les télécommunications des voitures des commissaires, directeur de course, presse et invités est mis à disposition moyennant remise d'un bon disponible auprès de l'organisateur à la permanence sur demande auprès du responsable Télécom de Belgian Cycling.

## Article 6 : Assistance technique neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par 2 voitures et une moto de NHT vision.

## Article 7 : Voitures d'assistance technique

Chaque équipe pourra être suivie par une voiture d'assistance technique ( Directeur Sportif ) qui recevra un laissez-passer blanc « ELITES SANS CONTRAT & ESPOIRS » délivré par la RLVB. L'aide aux coureurs se fera toujours à l'arrière du peloton ou groupe de coureurs et à droite de la chaussée avec la voiture à l'arrêt.

L'ordre des voitures sera établi par le tirage au sort au cours de la réunion des Directeurs Sportifs, selon l'article 4 du règlement de la Lotto- Coupe de Belgique.

Acceptation : Le fait d'être engagé dans la présente épreuve implique les coureurs, les Directeurs Sportifs et les personnes officiellement accréditées d'avoir pris connaissance du présent règlement et de l'accepter dans son entièreté.

## Article 8 : Sécurité

Des way-out / way-in à l'usage des signaleurs mobiles sont prévus sur le grand circuit.

Les passages dangereux et/ou difficiles sont signalés par des panneaux ou drapeaux jaunes.

Les participants et les suiveurs autorisés sont obligés de suivre immédiatement toutes les injonctions données par le directeur de course, les officiels et par la Police.

Les photographes de presse, à moto et à l'arrivée sont obligés de porter la chasuble réglementaire. Tout manquement à ce point précis du règlement entraînera une mise hors course immédiate.

## Article 9 : Contrôle de départ

Chaque coureur est tenu de signer la feuille de contrôle du départ le dimanche 08 septembre 2019 pendant la présentation des coureurs entre 12 hr 00 et 12 hr 45 au podium à la ligne d'arrivée. Le double dossard est obligatoire. La signature des coureurs se fait **par équipe** et ce à la demande de l'organisateur.

## Article 10 : Classements

Les classements seront établis, suivant le règlement de la LOTTO Coupe de Belgique, au centre sportif d'Erezée.



# REGLEMENT

## Article 11 : Classements des Monts

Sous la responsabilité du commissaire moto  
10 GPM répertoriés sur l'itinéraire de la course

- Points attribués : 8 – 5 - 3
- Prix des Monts : 100 € (50 – 30 – 20)

Pour être classés, les coureurs devront terminer l'épreuve dans les délais.

En cas d'ex-aequo, le vainqueur sera le coureur ayant obtenu le plus grand nombre de 1ère place aux GPM et ensuite le classement de l'épreuve déterminera le vainqueur.

## Article 12 : Classements des Rushs

Sous la responsabilité du commissaire moto  
3 rushs répertoriés sur l'itinéraire de la course.

- Points attribués : 8 – 5 - 3
- Prix des Rushs : 100 € (50 – 30 – 20)

Pour être classés, les coureurs devront terminer l'épreuve dans les délais.

En cas d'ex-aequo, le vainqueur sera le coureur ayant obtenu le plus grand nombre de 1ère place aux RUSHS et ensuite le classement de l'épreuve déterminera le vainqueur.

## Article 13 : Contrôle antidopage

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre la législation antidopage de la Communauté Française s'applique conformément aux dispositions de la loi belge ainsi que de la Communauté Française. Le local pour le contrôle antidopage se situe au complexe sportif de Erezée Avenue des Nations Unies 10 à 6997 Erezée.

Chaque coureur a l'obligation de s'assurer personnellement, s'il doit subir le contrôle antidopage.

## Article 14 : Service médical

Une ambulance de la société Paramédical Team, gsm 0473/25 65 45, suivra l'épreuve pendant toute la course. Le médecin de la course est Jean Raymond DOUDOU gsm 0494/81 92 96. Madame Sandrine BAY est l'infirmière de service à la ligne d'arrivée.

## Article 15 : Protocole

Le vainqueur sera interviewé immédiatement après son arrivée par la TV et/ou la radio. Ensuite les 3 premiers coureurs du classement individuel de l'épreuve, le vainqueur du prix des Monts, le vainqueur du prix des Rushs, le leader de la LOTTO Coupe de Belgique et le leader du classement individuel des Espoirs doivent se présenter sur le podium pour la cérémonie protocolaire dans un délai de maximum 15 minutes après leur arrivée. Le premier de l'épreuve doit se présenter à la salle de presse pour interviews.

## Article 16 : Communication en course (oreillettes)

L'utilisation, des liaisons radio ou autres moyens de communication à distance, par ou avec les coureurs ainsi que la possession de tout équipement utile à cet effet lors de l'épreuve, est interdite.

## Article 17 : Flèches de direction

Le long du parcours, des flèches de direction seront placées aux endroits bien visibles. Les organisateurs ne pourront en aucun cas être rendus responsables d'erreurs de parcours des coureurs et ou des suiveurs.



## Article 18 : Parkings

Le parking des officiels, de la presse et des invités est situé devant le hall sportif de Erezée.. Le parking, des directeurs techniques, est situé dans le parking situé derrière le hall sportif de Erezée.

## Article 18 : Réclamation

Toute réclamation, concernant un fait ou une décision intervenue durant la course, est portée devant le collège des commissaires. La réclamation doit être introduite dans les 30 minutes après le délai d'arrivée ou, à défaut, après l'arrivée du dernier coureur.

Toutefois les réclamations, contre une première décision du collège des commissaires ou concernant le classement, doivent être introduites dans les 30 minutes après la communication de la décision ou du classement.

## Article 20 : Liste des prix individuels et interclubs

### • Elite 1.12.2 – IC Nat – CDB/BVB – Individuel

690 € - 30 prix 90-70-60-50-40-35-30-25-20-20-17-17-17-15-15-15-13-13-12-12-12-11-11-10-10-10-10-10-10

### • Elite 1.12.2 – IC Nat – CDB /BVB – Interclubs

380 € - 15 prix 75-60-50-35-30-25-20-15-10-10-10-10-10-10-10.

## Article 21 : Pénalités

Le barème des pénalités de l'UCI et de la Belgian Cycling sont les seuls applicables. « Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le collège des commissaires conformément aux dispositions de l'UCI et de la RLVB ».

## Article 22 : Ravitaillement et zone verte

Zone de ravitaillement :

- Au km 30 jusqu'au km 131 depuis la voiture du directeur technique ;
- Fixe à Erezée du km 52,100 au km 53,500.

Une zone verte, avec des poubelles, sera mise à la disposition des coureurs pour qu'ils puissent jeter leurs déchets. Elle est située dans la ligne droite, rue des Combattants à Erezée et aux abords des inscriptions.

## Article 23 : Délais d'arrivée

Les coureurs, qui auront un retard de plus de 3 minutes sur le peloton, seront mis hors course par le juge à l'arrivée. Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8%, du temps du vainqueur, n'est plus retenu au classement. Le délai pourra être augmenté, en cas de circonstance exceptionnelle, par le collège des commissaires en consultation avec le directeur de course et l'organisateur.

## Article 24 : Départ et arrivée

- Départ officieux : 13 hr 00 rue des Combattants à Erezée
- Départ officiel : 13 hr 02 rue de Dochamps à Erezée.
- Arrivée : Elle sera jugée rue des Combattants à Erezée vers 16 hr 50.

## Article 25 : Sécurité course

- Drapeau rouge 1 :  
*Henri VANDERVEKEN gsm 0477/22 83 07*
- Drapeau rouge 2 :  
*Lionel LESAGE gsm 0475/30 81 97*
- Drapeau vert :  
*Michel PRIMOSIG gsm 0477/30 28 53*
- Motards signaleurs : 10

## Article 26 : Liste des équipes engagées

Clubs retenus Lotto – Coupe de Belgique Elites s/c et U23 2018

1. VDM - TRAWOBO CYCLING TEAM
2. HUBO - TITAN CARGO CT
3. TOPS ANTIK - GLASCENTRA HCT
4. STAGECO CYCLING TEAM
5. VAN EYCK SPORT
6. CRABBE TOITURES - CC CHEVIGNY
7. VETRAPO CYCLING TEAM
8. DOVY KEUKENS - FCC
9. WIELERCLUB STEEDS VOORAAN VZW
10. PRORACE - URBANO CYCLING TEAM
11. WSC HAND IN HAND BAAL
12. ILLI - BIKES CYCLING TEAM
13. VP CONSULTING - ZANNATA CYCLING TEAM
14. ACROG - PAUWELS SAUZEN - BALEN BC
15. HEIST CYCLING TEAM ( HCT )
16. ALFASUN ALFACOOOL CYCLING TEAM
17. ASFRA RACING TEAM
18. RVC OTTIGNIES
19. VZW WP DE MOLENSPURTTERS MEULEBEKE
20. YOUNG CYCLING TALENT D&D
21. ROYAL CYCLISTS PESANT CLUB LIEGEOIS
22. MILITAIRE PLOEG
23. EQUIPE REGIONALE LUXEMBOURGEOISE (Wild Card)

## Article 27 : Itinéraire et profil de la course

Voir pages suivantes

*Le Coordinateur Provincial  
Compétitions RPC Luxembourg  
BAY Robert*

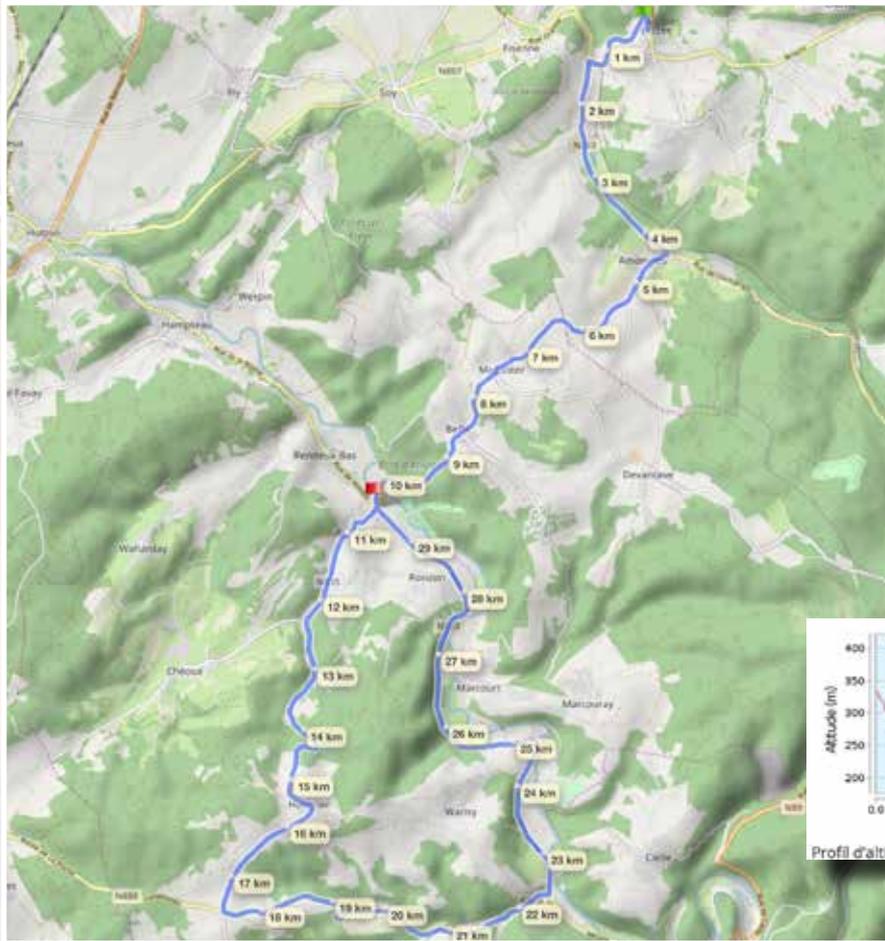
*Pour le comité organisateur  
BAY Geoffrey, Secrétaire*



# PARCOURS

## Carte détaillée de la liaison et du circuit de Rendeux à parcourir 2 fois et profil

Dénivelé de  $224 \text{ m} \times 2 = 448$  mètres



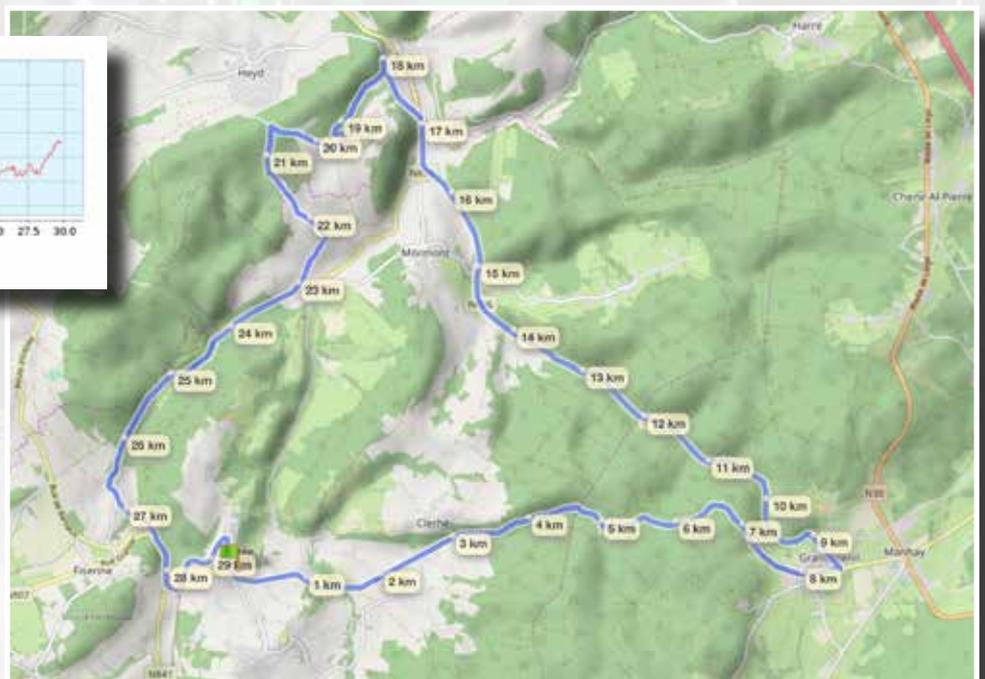
Profil d'altitude (188 m à 411 m)

## Carte détaillée du circuit d'Erezée à parcourir 2 fois et profil

Dénivelé de  $293 \text{ m} \times 2 = 586$  mètres

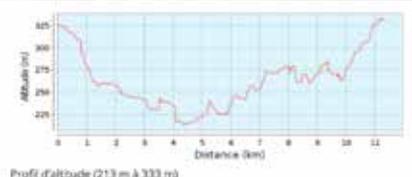


Profil d'altitude (194 m à 487 m)



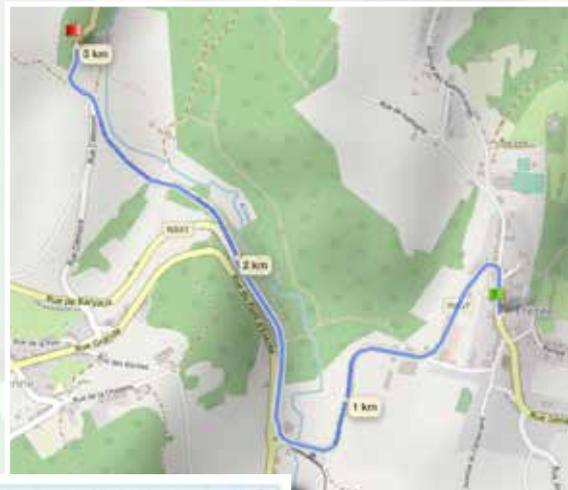
## Carte du circuit local à parcourir 3 fois et profil

Dénivelé de 120 m x 3 = 360 mètres



## Carte et profil des 3 derniers km

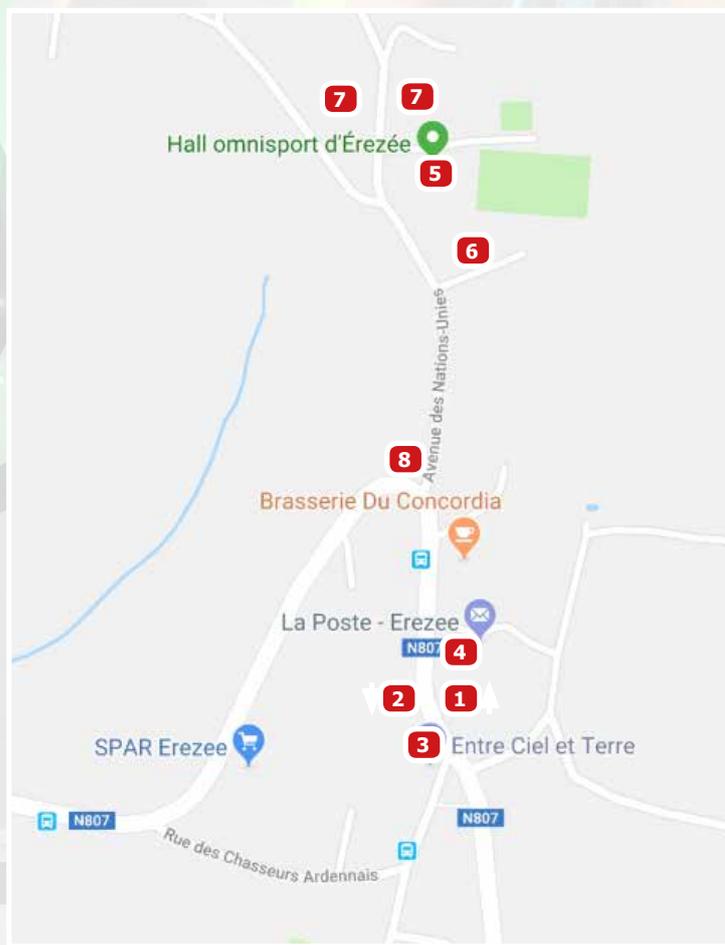
Dénivelé de 74 mètres pour les 3 kms.



**Dénivelé total de la course :**  
448 + 586 + 360 = 1394 mètres

## Plan du site de départ et d'arrivée

- 1** Départ
- 2** Arrivée
- 3** Signature des coureurs au départ et podium
- 4** Photo finish
- 5** Hall omnisport :
  - Rez : vestiaires et contrôle antidoping
  - Etage : cafétéria -> inscription
  - Etage : cafétéria du football -> briefings
- 6** Parking officiels
- 7** Parking des directeurs techniques
- 8** Déviation pour les directeurs techniques





# ITINERAIRE

Lotto Coupe de Belgique 2019		<b>EREZEE</b>	Le 08 septembre 2019			
11ème Mémorial Gilbert Letécheur		Elites sans contrat & Espoirs		Moyenne horaire de 40 km/hr		
				Horaire	Km	Infos
<b>Erezée</b>						
N807	Maison Communale	Départ officiel	↑	13hr00		
	Pont d'Erezée		←			
N841	rue de Dochamps	Départ officiel	↑	13hr02	Km 0	
<b>Amonines</b>						
N841	route de Beffe		→	13hr06	2,800	
route de Beffe	route d'Amonines		↑			
<b>Magoster</b>						
<b>Beffe</b>						
route d'Amonines	rue du Tonan		↑	13hr12	6,800	
<b>Rendeux-Haut</b>						
		<b>1 er circuit</b>				
Rue du Tonan	N833		↑	13hr15	8,600	WO 1
Route de Marche			↑			
Pays de Liège	route de Marche		←	13hr17	10,400	
<b>Hodister</b>						
route de Marche	route de Marche		↑	13hr21	12,900	GPM 1
	rue Saint Brice		→			WI 1
	rue Saint Brice		↑			
<b>!!! rétrécissement + coussin berlinois !!!</b>						
<b>4 Bras de Gênes</b>						
N 888	rue de Vecpré		←	13hr24	14,900	
<b>Vecpré</b>						
N888	N833 Bois du Ry		←	13hr31	19,900	
N833 Bois du Ry	Clos Champs		↑			
<b>Jupille</b>						
N 833 rue du Moulin	rue du Moulin		↑	13hr34	21,900	WO 2
<b>Marcourt</b>						
N 833 rue de La Roche	pont de Marcourt		↑	13hr37	24,000	
<b>Ronzon</b>						
N 833 rue de La Roche	rue du Frêne		↑			
<b>Rendeux-Haut</b>						
		<b>2 ème circuit</b>				
<b>!!! Ilôt central surélevé !!!</b>						
N 833 rue de La Roche	rue de Marche		→	13hr41	27,000	
Route de Marche			↑			
Pays de Liège	route de Marche		→	13hr43	28,800	
<b>Hodister</b>						
route de Marche	route de Marche		↑	13hr48	31,300	GPM 2
	rue Saint Brice		→			WI 2
	rue Saint Brice		↑			
<b>!!! rétrécissement + coussin berlinois !!!</b>						
<b>4 Bras de Gênes</b>						
N 888	rue de Vecpré		←	13hr51	33,300	
<b>Vecpré</b>						
N888	N833 Bois du Ry		←	13hr58	38,300	
N833 Bois du Ry	Clos Champs		↑			
<b>Jupille</b>						
N 833 rue du Moulin	rue du Moulin		↑	14hr01	40,500	
<b>Marcourt</b>						
N 833 rue de La Roche			↑	14hr04	42,400	
<b>Ronzon</b>						

N 833 rue de La Roche	rue du Frêne		↑			
<b>Rendeux-Haut</b>						
<b>!!! Ilôt central surélevé !!!</b>						
N 833 rue de La Roche	rue du Tonan		→	14hr09	45,400	
<b>Beffe</b>						
rue du Tonan	route d'Amonines		↑	14hr12	47,100	<b>GPM 3</b>
<b>Magoster</b>						
<b>Amonines</b>						
route d'Amonines	route de Beffe					
N841	rue de Dochamps		←	14hr20	49,100	
<b>Pont d'Erezée</b>						
N841	N807 rue des Combattants		→	14hr23	52,100	<b>Début ravito</b>
<b>Erezée</b>						
<b>1ER passage LA</b>						
N807 rue des Combattants			↑	14hr26	53,500	<b>Fin ravito</b>
<b>Grand circuit 1</b>						
rue Général Borlon	N807		↑			
N807	rue du Thier		↑			
	rue de l'Estinale		↑			
	rue des Coteaux		↑			
	rue de Namblery		↑			
<b>Briscol</b>						
N807	Awez - Sadzot		↑			
	Awez - Erpigny		↑			
	Briscol		↑			
N807	rue des Clairetchamps		↑	14hr31	57,000	
N807	rue d'Erezée		↑	14hr35	59,400	<b>GPM 4</b>
<b>Grandmenil</b>						
N807 rue d'Erezée	au rond point tout droit		↑			<b>WO 3</b>
N807 rue d'Erezée	N806 route de Bomal		←	14hr47	63,400	
N806	Chainrue		↑			
	rue Sous la Ville		↑			<b>WI 3</b>
	Rue du Gaidon		↑			
	rue de l'Amante- Gde Hoursinne		↑			
<b>Terrain de football de Mormont</b>						
Carrefour N876	Vers N806		↑	14hr52	71,300	<b>WO 4</b>
	rue de l'Etang		↑			
	rue des Deux-Rys		↑			
	N806 Ninane		←	14hr53	71,900	
	Lignely		←			
	Lignely		→			
	Bois Gérard		↑	14hr57	74,500	<b>GPM 5</b>
	rue Pierressart		←			
<b>!!! descente dangereuse !!!</b>						
<b>bas de la descente ralentir</b>						
<b>Fanzel</b>						
rue Pierressart	N876 rue de l'Aisne		→	15hr02	78,500	<b>WI 4</b>
N876 rue de l'Aisne	rue Warichay		↑			
<b>Eveux</b>						
N876 rue Warichay	rue du Val d'Aisne		↑	15hr08	80,000	
	rue Clémont					
N876	N841		←			
<b>Pont d'Erezée</b>						
N841	N807 rue des Combattants		⊙←	15hr09	82,900	
<b>Erezée</b>						
<b>2èm passage LA</b>						
N807 rue des Combattants			↑	15hr11	85,800	<b>RUSH 1</b>
<b>Grand circuit 2</b>						



# ITINERAIRE

rue Général Borlon	N807		↑			
N807	rue du Thier		↑			
	rue de l'Estinale		↑			
	rue des Coteaux		↑			
	rue de Namblery		↑			
<b>Briscol</b>						
N807	Awez		↑			
	Awez - Erpigny		↑			
	Briscol		↑			
	rue des Clairetchamps		↑	15hr16	89,100	
	rue d'Erezée		↑	15hr20	91,500	GPM 6
<b>Grandmenil</b>						
N807 rue d'Erezée	au rond point tout droit		↑			WO 5
N807 rue d'Erezée	N806 route de Bomal		←	15hr32	95,500	
N806	Chainrue		↑			
	rue Sous la Ville		↑			WI 5
	Rue du Gaidon		↑			
	rue de l'Amante- Gde Hoursinne		↑			
<b>Terrain de football de Mormont</b>						
Carrefour N876	Vers N806		↑	15hr37	103,400	WO 6
	rue de l'Etang		↑			
	rue des Deux-Rys		↑			
	N806 Ninane		←	15hr38	104,000	
	Lignely		←			
	Lignely		→			
	Bois Gérard		↑			GPM 7
	Bois Gérard		↑	15hr42	106,600	
	rue Pierressart		←			
	!!! descente dangereuse !!!					
	bas de la descente					
<b>Fanzel</b>						
rue Pierressart	N876 rue de l'Aisne		→	15hr48	110,600	WI 6
N876 rue de l'Aisne	rue Warichay		↑			
<b>Eveux</b>						
N876 rue Warichay	rue du Val d'Aisne		↑	15hr51	112,100	
	rue Clémont		↑			
N876	N841		←			
<b>Pont d'Erezée</b>						
N841	N807 rue des Combattants		● ←	15hr55	115,000	
<b>Erezée</b>		3èm passage LA				
N807 rue des Combattants		Circuit local 1	↑	15hr57	117,700	RUSH 2
rue Général Borlon	rue du Thier		↑			
N807 rue Général Borlon	rue de l'Estinale		←			
	rue des Crétales		↑			
	rue L Crépin - rue du Prangeleux		↑			
<b>Fanzel</b>						
rue du Stockay	rue Grande Terre		↑			
rue du Stockay	N876 rue de l'Aisne		←	16hr03	122,200	
N876 rue de l'Aisne	rue Pierressart		↑			
	rue Warichay		↑			
<b>Eveux</b>						
N876 rue Warichay	rue du Val d'Aisne		↑	16hr06	123,700	
	rue Clémont		↑			
N876	N841		←			
<b>Pont d'Erezée</b>						
N841	N807 rue des Combattants		● ←	16hr12	127,600	

<b>Erezée</b>		<b>4èm passage LA</b>				
N807 rue des Combattants		<b>Circuit local 2</b>	↑	16hr14	128,900	<b>RUSH 3</b>
rue Général Borlon	rue du Thier		↑			
N807 rue Général Borlon	rue de l'Estinale		←			
	rue des Crétalles		↑			
	rue L Crépin - rue du Prangeleux		↑			
<b>Fanzel</b>						
rue du Stockay	rue Grande Terre					
rue du Stockay	N876 rue de l'Aisne		←	16hr20	133,400	
N876 rue de l'Aisne	rue Pierressart		↑			
	rue Warichay		↑			
<b>Eveux</b>						
N876 rue Warichay	rue du Val d'Aisne		↑	16hr23	134,900	
	rue Clémont					
N876	N841		←			
<b>Pont d'Erezée</b>						
N841	N807 rue des Combattants		⊙←	16hr29	138,800	
<b>Erezée</b>		<b>5èm passage LA</b>				
N807 rue des Combattants		<b>Circuit local 3</b>	↑	16hr31	140,100	
rue Général Borlon	rue du Thier		↑			
N807 rue Général Borlon	rue de l'Estinale		←			
	rue des Crétalles					
	rue L Crépin - rue du Prangeleux					
<b>Fanzel</b>						
rue du Stockay	N876 rue de l'Aisne		←	16hr37	144,600	
N876 rue de l'Aisne	rue Pierressart		↑			
	rue Warichay					
<b>Eveux</b>						
N876 rue Warichay	rue du Val d'Aisne		↑	16hr40	146,100	
	rue Clémont		↑			
N876	N841		←			
<b>Pont d'Erezée</b>						
N841	N807 rue des Combattants		⊙←	16hr46	150,000	
<b>Erezée</b>						
N807 rue des Combattants		<b>Arrivée finale</b>	↑	16hr48	151,300	

### Pour infos à tous les responsables : les n° de GSM

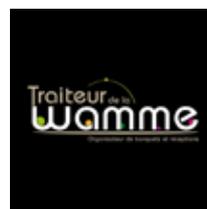
- Responsable général de l'organisation : Robert BAY 0474/29 04 47
- Responsable restauration et buvette : Geoffrey BAY 0470/35 04 16
- Responsable trésorerie : Nicole DOPPAGNE
- Responsable ligne d'arrivée : Thomas HELIGERS 0475 33 26 59
- Responsable contrôle antidoping : Geoffrey BAY 0470/35 04 16
- Opérateur Télécom : Michel HAVELANGE
- Radio-Tour : Martin DEFREYNE
- Les informations de la course sont émises : Radio Tour 2 Fréquence 160.10625
- Photo finish : Christian BOUILLOT 0497/82 31 81
- Résultats : Pol GOULEM
- Speaker public : Jacques NINANE
- Contrôle anti-dopage : Centre Sportif avenue des Nations Unies 10a - 6997 Erezée.
- Médecin de la course : Jean Raymond DOUDOU 0494/81 92 96
- Service médical : Paramédical Team 086/212 312
- Infirmière : Sandrine BAY 0474 90 15 45
- Chauffeurs de la course :  
André STRUYS (Directeur de course)  
Noël DION (Com 2)  
Jean-Paul TOCHE (Com 3)  
Christophe CLAES (Com 4)  
Olivier WEYRICH (Juge arrivée)  
Stéphane DECAMP (Médecin)



# PARTENAIRES



COMMUNE D'ÉREZÉE



Club . Cycliste . Famenne . Ardenne

# MEMORIAL 11<sup>e</sup> GILBERT LETECHEUR



Conception : [www.fanclub.com.be](http://www.fanclub.com.be)

[www.ClubCyclisteFamenneArdenne.be](http://www.ClubCyclisteFamenneArdenne.be)

Editeur responsable : Robert BAY, rue de la Cardamine 28 à 6900 Marche-en-Famenne.